



2. FICHES THEMATIQUES

Rappel des fondamentaux applicables dans toutes les situations :

1. Maintenir la distanciation physique.

- Appliquer les gestes barrière.
- Limiter le brassage des élèves.

2. Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels.

3. Former, informer et communiquer.



FICHE 1 : NETTOYAGE ET DESINFECTION

Nettoyage avant la reprise = Nettoyage renforcé de l'ensemble des locaux scolaires

Certaines actions ont été entreprises :

- Un protocole de nettoyage renforcé a été appliqué, pour l'ensemble des locaux scolaires et municipaux ouverts au public.
- Les canalisations d'eau chaude et froide ont été purgées.

Nettoyage après la reprise = "Nettoyage approfondi en 2 étapes"

1^{ère} étape : le Nettoyage doit être effectué :

- à l'aide d'un détergent usuel (rincer pour évacuer le produit et évacuer la salissure).
- en commençant par les zones les plus propres et en finissant par les plus sales.
- en insistant sur les points de contact (zones fréquemment touchées).

2^{ème} étape : la Désinfection doit être réalisée :

- en utilisant un désinfectant virucide, conforme à la norme EN 14476,
- en insistant sur les points de contact manuel (poignées de porte, rampes d'escaliers, interrupteurs, etc)
- avec une lavette micro fibre.

Cependant le protocole sanitaire des écoles précise que le nettoyage peut aussi être combiné en utilisant un produit détergent-désinfectant conforme à la norme susvisée qui permet d'associer en une seule opération nettoyage et désinfection. Le produit choisi par la commune présente cette qualité.

Les désinfectants TP4 (suivant la réglementation en vigueur relative aux produits biocides) sont des désinfectants de surface pouvant être utilisés sur celles en contact avec des denrées alimentaires. Le produit désinfectant de contact utilisé par la commune est conforme à cette norme.

Les produits sont tenus hors de portée des élèves.

Les fréquences

- Le nettoyage et la désinfection des sols doivent être effectués 1 fois par jour au minimum pour tous les espaces utilisés ou de passage.
- Les salles de classe : 1 fois par jour.
- Les toilettes et sanitaires : autant de fois que nécessaire.
- Les surfaces et objets fréquemment touchés dans la journée ainsi que les points de contact manuel (poignées de portes et de fenêtre, interrupteurs, boutons d'ascenseur, rampes d'escalier, etc.) : autant de fois que nécessaire.
- Les matériels pédagogiques et objets manipulés par les élèves et le personnel seront



régulièrement désinfectés.

Action complémentaires

- Les poubelles à ordures ménagères doivent être équipées de sacs, vidées et lavées tous les jours.
- Les équipements à usage unique (type gants, essuie-tout, mouchoirs) doivent être jetés dans un sac poubelle fermé dédié.
- L'approvisionnement des toilettes en savon liquide doit être permanent.

- Les locaux doivent être aérés 5 fois par jour
 - avant l'arrivée des élèves
 - lors des récréations
 - pendant la pause déjeuner
 - après le nettoyage

Observations

Dispositions spécifiques.

Tout transfert de matériel d'un élève à un autre élève est à proscrire, s'il a lieu cela implique un nettoyage de désinfection.



FICHE 2: SANITAIRES

- Le nombre de personnes présentes dans les sanitaires est limité afin de respecter la distanciation physique.
- Le flux d'élèves vers les toilettes (départ et retour dans la classe) est géré par un adulte accompagnant.
- Aération des sanitaires autant que possible et entre chaque récréation.
- Les élèves se lavent les mains avant et après l'usage des WC.
- Les élèves sont supervisés pour le lavage des mains et le passage aux toilettes
- Les sanitaires sont équipés de sorte à permettre en permanence aux élèves et au personnel de se laver les mains (eau, savon liquide, serviettes en papier jetable). Une vérification régulière est effectuée au cours de la journée de l'approvisionnement des consommables des toilettes (savon liquide, papier toilettes, serviettes en papier jetable).
- Chaque jour le nettoyage des locaux est effectué, la désinfection des sanitaires et des points de contact sont effectués autant que nécessaire par le personnel des écoles.
- L'évacuation des poubelles est effectuée aussi souvent que nécessaire quotidiennement (par le personnel des écoles).



FICHE 3 : ACCUEIL DES ELEVES

- L'accueil des enfants s'effectue entre 8h20 et 8h30. 8h40 en maternelle.
- Plusieurs accueillants sont présents aux entrées de l'école pour filtrer les arrivées et le flux (enseignant, personnel communal) avec du gel hydroalcoolique à disposition.
- Les accueillants portent le masque (enseignant et personnel communal)
- Avant de rentrer en classe, un passage aux toilettes et lavage des mains est organisé (eau et savon avec séchage à l'air libre).
- Après le lavage des mains, les élèves se rendent directement dans la salle de classe sans pause.
- Selon l'effectif accueilli, les enfants sont regroupés dans la cour avec leur enseignant durant la durée d'accueil (signalétique point de rassemblement dans la cour) tout en respectant les règles de distanciation sociale.
- Selon l'effectif, une signalétique dans l'établissement est organisée (fléchages, panneaux) pour la gestion des flux.
- Les portes d'entrée (porte et portail avec adulte) sont ouvertes pendant l'accueil pour limiter les points de contact.
- L'accès aux bâtiments à toutes personnes externes à l'école est proscrit (parents, autres accompagnants, etc.). Les RDV inévitables se dérouleront dans une pièce dédiée (avec port du masque obligatoire).
- Pendant le temps périscolaire les règles d'hygiène (lavage des mains) et de distanciation sont appliquées de la même manière.
- Les familles sont informées du protocole mis en place par la commune et l'éducation nationale.



FICHE 4 : SALLE DE CLASSE

- La salle de classe est aménagée de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre entre les enfants et du bureau du professeur (soit environ 4 m² par élève, à l'exception de ceux placés, dans la configuration de la classe, contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc.).
- Les modalités d'occupation de la salle de classe et des effectifs varient en fonction du nombre de mètres carrés disponibles.
- Le mobilier et le matériel non nécessaires sont neutralisés (matérialisé par une signalétique ou balisage).
- Les déplacements dans la classe sont limités et un sens de circulation est organisé et matérialisé.
- Le port du masque pour les adultes est obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées (personnels intervenant auprès des plus jeunes élèves ou d'élèves à besoins éducatifs particuliers et pendant la circulation au sein de la classe). Il est recommandé dans toutes les autres situations.
- L'aération de la salle est effectuée par le personnel des écoles et le personnel enseignant avant l'arrivée des élèves par une ouverture des fenêtres pendant 15 minutes, durant les récréations, pendant la pause repas et en fin de journée.



FICHE 5 : CANTINE

- Dans un premier temps, les repas froids sont fournis par les parents.
- L'organisation du temps de restauration s'effectue de manière à proscrire les croisements entre élèves et/ou adultes. Un roulement est mis en place pour accéder aux lieux de restauration si besoin.
- Le respect des mesures physiques de distanciation s'applique dans tous les contextes et tous les espaces : les temps de passage, la circulation, la distribution des repas. La gestion des matériels collectifs (plateaux, couverts, brocs d'eau, etc.) est adaptée pour limiter les contacts.
- La restauration s'effectue dans le réfectoire scolaire ou dans des espaces extérieurs protégés sous la surveillance d'un adulte dans le respect des règles d'hygiène, afin de limiter les manipulations et les contacts.
- Les enfants se lavent les mains avant et après le repas.
- En cas d'assistance aux élèves pour la prise des repas, le personnel porte un masque et se lave les mains entre chaque contact.
- Le nettoyage des tables et des chaises après les repas est effectué selon la méthode définie dans la fiche 1 : « nettoyage et désinfection ».
- Le local de prise des repas est aéré avant et après en ouvrant les fenêtres.
- Les déchets sont jetés dans des poubelles équipées de sacs et vidées quotidiennement.
- Les gestes barrières sont rappelés oralement au début de chaque repas notamment le fait de ne pas partager de la nourriture, de l'eau, des couverts, etc.

FICHE 6 : RECREATIONS

- Selon le nombre de groupes, pour éviter les croisements de classes et d'élèves, les temps de récréation sont échelonnés, les regroupements évités, les temps de récréations sont adaptés et réduits en fonction de l'effectif présent, la sortie et rentrée des élèves s'effectuent en respectant la distanciation physique entre chacun, les départs et retours en classe s'effectuent par groupes adaptés pour permettre une meilleure maîtrise de la distanciation physique.
- La surveillance par les enseignants est adaptée à l'effectif présent en récréation.
- Les adultes portent un masque.
- Le respect des gestes barrières et de la distanciation physique dans les jeux extérieurs sont appliqués.
- Les jeux de ballon et de contact et tout ce qui implique des échanges d'objets sont proscrits.
- Les jeux proposés permettent le respect des gestes barrières et la distanciation physique entre les élèves.
- En cas de conditions climatiques inadaptées, les enfants sont répartis un temps sous les préaux afin que la salle de classe puisse être ventilée et nettoyée selon le protocole d'entretien.
- Le lavage des mains est organisé avant de retourner en classe. L'utilisation d'une solution hydroalcoolique, sous le contrôle étroit d'un adulte, peut être envisagée.



FICHE 7 : ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES

Activités sportives

- La pratique des activités se limite aux seules activités physiques de basse intensité si la distanciation physique propre aux activités sportives n'est pas possible. La distanciation doit être de 5 mètres pour la marche rapide et de 10 mètres pour la course.
- Les enseignants rappellent aux parents de vêtir les enfants avec des tenues simples permettant la pratique sportive pour limiter les contacts entre le personnel et les élèves.
- Les jeux de ballon et les jeux de contact sont proscrits ainsi que l'utilisation de matériel sportif pouvant être manipulé par tous (ou réservé uniquement à l'adulte et désinfecté par l'utilisateur après utilisation).
- Les parcours sportifs individuels sont favorisés et permettent de conserver la distanciation physique.

Activités culturelles/manuelles

- Seul du matériel individuel et personnel est utilisé, il convient de proscrire le prêt de matériel collectif. Dans l'impossibilité absolue, prévoir des modalités d'affectation du matériel et une désinfection adaptée par l'adulte encadrant.
- Les bibliothèques situées dans les écoles sont fermées aux élèves. Seuls les enseignants peuvent y pénétrer pour récupérer les livres dont ils ont besoin. Ces livres ne sont pas échangeables entre les enfants. Après utilisation, une aération de 5 jours doit être organisée avant de repositionner les livres dans la bibliothèque.
- Les découvertes et la culture au travers des moyens audiovisuels sont privilégiées (projection de visites virtuelles de musées, films, etc.)
- Les jeux qui ne requièrent pas de toucher des surfaces communes et ne passent pas entre les mains sont privilégiés. Par exemple : jeux de mime, devinettes, etc. L'ensemble des jeux pouvant être manipulés à plusieurs sont neutralisés (jeux de société, etc...)

FICHE 8 : PERSONNELS

Consignes générales pour l'ensemble du personnel (enseignant et non enseignant) :

Pour mémoire, le port d'un masque grand public est obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées. C'est notamment le cas des personnels intervenant auprès des plus jeunes ou d'élèves à besoins éducatifs particuliers, pendant la circulation au sein de la classe ou de l'école, ou encore pendant la récréation. Il est recommandé dans toutes les autres situations.

- Application des gestes barrières.
- Maintien de la distance d'au moins 1m dans les salles, les files et en croisement de flux piéton.
- Port des gants évité sauf pour le personnel médical et celui assurant le nettoyage.
- Prise de connaissance du protocole et des organisations propres à l'école.
- Le matériel pédagogique n'est pas échangé entre les enfants. L'adulte référent de l'activité prévoit auquel cas la désinfection adaptée. L'utilisation d'un matériel individuel est préférée.
- Les déplacements à l'intérieur de l'école sont limités au strict minimum.
- Les horaires de présence dans les parties communes et des repas pour limiter le nombre de personnes présentes (salles de pause, salles des maîtres, etc.) sont échelonnés.
- L'accès aux espaces communs pour permettre à chacun de respecter les règles de distanciation physique est limité.
- La bibliothèque est neutralisée pour les élèves.
- Les consignes sont rappelées très régulièrement.
- Le matériel individuel relève d'un nettoyage individuel : poste de travail, clavier, souris, outils de travail personnel, avant rangement, etc.
- Une pièce disposant d'un point de lavage des mains (eau/savon ou gel hydroalcoolique) est dédiée à l'accueil des cas suspects de Covid-19. Des masques destinés aux cas suspects sont à disposition dans cet espace.

Personnel d'accueil

- Respect de la distanciation physique lors de l'accueil des élèves ou d'un RDV.
- Port du Masque

Agents présents pendant la restauration

- Respect des gestes barrières.
- Port du masque
- Une attention particulière est portée au nettoyage et à la désinfection de toutes les surfaces et aux ustensiles en contact avec la nourriture.

Personnel extérieur à l'école

- Les consignes générales sont rappelées systématiquement.
- Les professionnels médico-sociaux ou libéraux intervenant sous convention auprès des élèves doivent impérativement être équipés par leur employeur ou leur cabinet, de masques pour eux et pour les élèves auprès desquels ils interviennent, de gel hydroalcoolique pour se laver les mains et celles de l'élève avant et après intervention et de lingettes désinfectantes pour nettoyer les surfaces partagées,



systématiquement en fin de séance.

Livraison (personnel extérieur)

- Remise et la signature des documents de transport sans contact entre les personnes.
- Pour les livraisons à l'école, s'assurer que les chauffeurs, après communication avec le destinataire ou son représentant, laissent les colis devant l'accueil de l'école en mettant en œuvre des méthodes alternatives qui confirment la bonne livraison sans nécessairement recueillir la signature du destinataire.

LOCAUX POUR LE PERSONNEL

Salle de réunion / salle des maîtres

- Les sièges sont distants d'au moins 1m (soit environ 4 m² par agent, à l'exception de ceux placés, dans la configuration de la salle, contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc.) (éviter de s'asseoir face à face)
- Le nettoyage et la désinfection sont effectués avant/après une réunion (ne pas laisser d'objet, ex : stylo) et assurés par le personnel enseignant qui dispose de matériel ménager.
- Aération régulière des locaux.
- Les portes sont bloquées en position ouverte si possible (pour renouveler l'air et éviter les contacts multiples de la poignée) et si cela n'affecte pas les dispositions de la maîtrise du risque incendie.

Bureaux

- Les espaces de travail sont aérés plusieurs fois par jour, tant à l'initiative des enseignants que du personnel municipal.
- Désinfection régulière du matériel collectif (imprimantes, photocopieurs, etc.).

Accueil de parents

- La communication à distance est privilégiée.

FICHE 9 : PROCÉDURE DE GESTION D'UN CAS COVID

1- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève.

Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite à tenir

- Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrières. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'Education Nationale et prévenir la Mairie.
- Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrières.
- Rappel par le directeur de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui du médecin ou de l'infirmier de l'Education Nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrières.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plate forme Covid-19 ou du médecin de l'Education Nationale.

En cas de test positif

- Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires et de la collectivité de rattachement.
- La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.
- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48 heures qui précèdent son isolement.



- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'Éducation Nationale.
- Les personnels psychologues et de santé de l'Education Nationale pourront apporter leur appui.

2- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateurs chez un adulte :

Conduite à tenir

- Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible. Respect impératif des gestes barrières. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'Éducation Nationale et prévenir la Mairie.
- Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrière.

En cas de test positif

- Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires et de la collectivité de rattachement.
- La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. La médecine de prévention peut être sollicitée.
- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication défini par l'Éducation Nationale.
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48 heures qui précèdent son isolement.
- Les personnels psychologues et de santé de l'Éducation Nationale apportent leur appui.